

conféré avec leurs collègues, lui ont envoyé divers articles qu'ils avaient conçus pour obvier aux conventicules, prêches et assemblées des hérétiques, ainsi qu'à l'insolence des vagabonds, lesquels articles lui ont paru bien avisés. — Ils ont aussi montré beaucoup de bonne volonté dans l'arrestation d'un curé au Kiel, près d'Anvers, qui s'efforçait de corrompre le peuple. — La duchesse, ayant été avertie que quelques hérétiques avaient, dans ladite ville, fait leurs ordures (1), non-seulement en l'église de Notre-Dame, mais jusque sur les autels, pendant qu'on y célébrait l'office divin, a mandé le doyen et deux chanoines de l'église, pour savoir la vérité sur ce fait. Ils lui ont dit qu'il était bien vrai que l'on faisait chaque jour des ordures dans les coins de ladite église, ce qui provenait de son étendue, de la grande multitude du peuple (2), et de ce que l'office s'y commençait de très-grand matin, mais qu'ils ne savaient rien en ce qui concernait les autels. — De nouvelles informations ont été demandées. — La duchesse remercie le Roi d'avoir permis qu'on tirât d'Espagne 150,000 fanègues de grains pour les Pays-Bas, où la disette est très-grande. — Le troisième membre de la ville de Bruxelles, convoqué pour délibérer sur les aides, a voulu préalablement que le pensionnaire Martini fût destitué; elle a engagé ce dernier à se soumettre à la nécessité. — D'après les ordres du Roi, le comte d'Hoogstraeten partira, dans une quinzaine de jours, avec le secrétaire Scharberger, pour aller relever les fiefs qui dépendent de l'Empire. — Les rapports qu'elle a reçus, des commissaires envoyés en Bourgogne, sur les abus commis par quelques officiers des salines, l'ont déterminée à mander ceux-ci, pour rendre compte de leur conduite. (*Trad. espagn. du franç.*)

Liasse 527.

351. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 20 novembre 1565.* Il a reçu la lettre du Roi du 22 octobre. — Il se réjouit d'apprendre que le Roi s'occupe des moyens de remédier aux affaires des Pays-Bas, et aussi que son intention est de n'apporter aucun changement dans l'organisation des conseils : tout changement, en son absence, préjudicierait à son autorité. — D'ailleurs, le meilleur mode de gouvernement pour les Pays-Bas est celui qui a été

(1) *Sus suciedades.*

(2) *Y que esto proviene por causa de la gran multitud del pueblo y de la grandeza de la iglesia.*

praticué depuis les ducs de Bourgogne. — Affaires de la duchesse de Lorraine. — Mort du conseiller Seld. — Charge de président du parlement à Dôle. — Conduite de l'archevêque de Besançon. — Procès du prince d'Orange au grand conseil, touchant le domaine de Châteaubélin. — Salines de Bourgogne. — Affaires de Renard. — Baron de Polweiler. — Le cardinal de Lorraine l'a fait prévenir que deux hommes, un Gascon et un Tourangeau, avec quelques Flamands, avaient projeté de le tuer : il tâchera de se prémunir contre leurs desseins. — Affaires d'Angleterre et d'Écosse.

Liasse 527. — (B. B.)

352. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 20 novembre 1565.* Il répond à la lettre autographe du Roi, du 20 octobre. — De même qu'il partit de Flandre, sans avoir égard au préjudice qu'il pourrait en souffrir, il se mettrait immédiatement en route pour Rome, comme le Roi le lui écrit, s'il ne considèrait plus le service de S. M., que ce qui touche sa personne. — Aller à Rome, après être resté en Bourgogne aussi longtemps, et sans autre motif que celui d'y servir les intérêts du Roi, dans le cas de vacance du siège pontifical, ce serait, lui paraît-il, porter atteinte à la réputation de S. M. Tous diraient qu'il désespère d'être soutenu par le Roi; que S. M. est vaincue par ses vassaux; que ceux-ci lui donnent la loi, comme ils aspirent à le faire, et que lui, Granvelle, s'enfuit à Rome, pour y chercher un refuge sous l'égide du pape. De quel œil, d'ailleurs, serait-il vu par Sa Sainteté, en annonçant qu'il se rend à Rome, dans la prévision de la vacance du siège pontifical? — D'un autre côté, il ne pourrait y aller, pour aider le ministre que le Roi y enverra, sans offenser le cardinal Pacheco et les siens. — Si le pape venait à mourir, ce serait autre chose; cet événement lui fournirait une occasion convenable de faire le voyage, et il l'entreprendrait, sans attendre d'autres ordres. — Granvelle ajoute qu'il n'y a pas d'endroit où il puisse moins servir le Roi, qu'à Rome, attendu que, là, presque tout consiste en visites et cérémonies, auxquelles il est peu habitué. — D'ailleurs, chaque jour, ses suffragants, ceux de son église, et quasi tout le clergé de Flandre, les magistrats et tous ceux qui désirent vivre sous l'autorité du Roi, et n'être pas tyrannisés, l'appellent, disant qu'il les abandonne, qu'ils sont maltraités, que la religion se perd. Il ne les soutient qu'en leur faisant espérer la venue du Roi, et en leur persuadant que diverses circonstances l'empêchent de quitter la Bourgogne cet hiver. S'ils le voyaient partir

pour l'Espagne, ils pourraient penser qu'il y va, pour leur prêter appui; mais, s'il prend le chemin de Rome, ils s'imagineront qu'il les délaisse pour jamais. — Granvelle a cru devoir représenter tout cela au Roi, afin qu'après l'avoir bien considéré, S. M. lui donne ses ordres, auxquels il se conformera sans réplique. — S'il ne craignait d'être importun, il dirait qu'il est fort gêné; qu'il a été forcé de faire de grandes dépenses les années précédentes; que ses pensions en Espagne lui sont mal payées; que, si le Roi voulait faire quelque chose pour lui, le monde connaîtrait qu'il n'est pas aussi abattu que quelques-uns le pensent, etc. (1).

Liasse 527.

555. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 20 novembre 1565.* « Je réponds à S. M. sur ce qu'elle m'a écrit de sa main; » touchant mon particulier, et je connais très-bien, et l'ai écrit assez clairement, qu'il ne convient, pour le moment, que je retourne en Flandre..... » Du reste, s'il y en a qui se réjouissent que je n'y aille pas, je me réjouirais encore moins d'y vivre beaucoup de temps, si les affaires ne marchaient d'une autre manière. J'irais à Rome, si (ce qu'à Dieu ne plaise!) le siège devenait vacant; mais y aller sans quelque motif honorable, je ne sais si cela serait à l'honneur de S. M. » — Granvelle fait ensuite observer à Perez qu'il dépense beaucoup à Besançon, et que, partout où il ira, il sera obligé de faire des dépenses pour la sûreté de sa personne. Il ajoute : « Si je me suis mis en danger, ce n'est pas pour des choses qui me touchent particulièrement, mais pour le service de Dieu et du Roi. Je verrai ce que S. M. me répondra, et tâcherai d'accomplir, autant que me le permettront mes faibles moyens, ce qui me sera ordonné par elle. Je me flatte qu'elle considérera la part qu'elle doit prendre à ce qui me concerne (2). » — Il s'étonne que le Roi ne fasse pas pour Perez ce à quoi celui-ci a tant de droits; il l'engage toutefois à ne pas résigner sa charge.

Liasse 527.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXIII.

(2) *Y no viné en peligro por cosa que me toque en particular, sino por servicio de Dios y de Su Magestad. Veré lo que Su Magestad me responderá, porqué en fin cumpliré, quanto mis flacas fuerzas bastarán, todo que Su Magestad me mandare, y confío que Su Magestad mirará la parte que le puede caber de lo que me toca en particular.*

354. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 20 novembre 1565.* Pensions à donner à la cour de l'Empereur. — Arrivée de l'infante de Portugal à Bruxelles. — Prétention du seigneur de Rye à la charge de maréchal de Bourgogne, supprimée par l'Empereur, il y a vingt ans, et avec raison.

Liasse 527.

355. *Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 20 novembre 1565.* Il revient sur les négociations avec l'Angleterre. Il s'apitoie sur le mal que souffre le peuple, par les déprédations et les violences des Anglais : tous les commissaires qui ont assisté aux conférences de Bruges, sont d'avis de ne plus supporter celles-ci. Il faut que le Roi fasse ce que ses prédécesseurs ont fait pour des causes moins urgentes : car l'intérêt de la reine d'Angleterre, de ceux de son conseil, et des marchands de Londres, qui sont les principaux du royaume, est si grand en cela, que, à moins d'y être contraints, ils ne feront pas droit aux plaintes des habitants des Pays-Bas : « C'est une grande pitié, ajoute-t-il, que ladite royne thire plus de prouffit » des pais de par-deçà, que ne faict le Roy propre, et qu'on luy passe ce qu'on » ne voeult faire à S. M..... Il y a longtemps que ces Pais-Bas sont les Indes » d'Angleterre, et, tant qu'ilz les auront, ilz n'en ont besoing d'aultres, Les Fran- » çois taschent souvent usurper et surprendre nos villes et forteresses du pais; » mais les Anglois font la guerre aux bourses et richesses du peuple, et entre eulx » il n'y a aultre différence. — Les affaires de France nous apportent par-deçà » une telle licence, que n'y voions à grande peine aucun remède, estant la chas- » toy, la crainte, la révérence, l'obéissance perdues. Les officiers dissimulent » pour la plupart; les évesques ne sont oys; les magistraux flexissent; le peuple » est insolent. Les vrais remèdes cessent. Je n'y vois espoir, qu'en la provi- » dence de Dieu et venue de S. M. » — D'Assonleville se plaint d'être peu employé aux affaires, malgré le désir qu'il a de faire service au Roi. — Le bon succès de Malte est merveilleusement venu à propos pour les affaires du Roi; il a fortifié les bons et intimidé les mauvais. — La disette des blés, jointe au monopole de quelques marchands, cause une grande cherté et la crainte de la famine. — M. d'Egmont fait réparer la maison de Gaesbeek, pour l'habiter. Sa présence dans les états de Brabant sera utile, vu l'affection qu'il a au service du Roi. — A l'occasion des limites assignées à l'évêché de Bois-le-Duc, des dé-

putés de Liège sont venus à Bruxelles, avec requêtes, titres et enseignements: non-seulement ils ont parlé à Madame et aux seigneurs, mais aux états de Brabant, *chose inouïe et de mauvais exemple*. — Les états de Brabant ont présenté requête au Roi, afin qu'il ôte les nouveaux évêchés, ou qu'au moins il n'en établisse qu'un pour le Brabant, et que ce soit à Louvain; ils subordonnent encore cette érection au consentement des évêques de Liège et de Cambrai et à celui du peuple. (*Original autographe, en français, envoyé par Granvelle au Roi.*)

Liasse 528.

536. *Lettre de Guzman de Silva, ambassadeur en Angleterre, à Ruy Gomez, prince d'Éboli, écrite de Bruxelles, le 24 novembre 1565.* Il croyait ne rester que peu de jours à Bruxelles; mais, à cause des fêtes qui ont eu lieu, et des affaires qui se sont présentées, il ne lui a pas été possible d'en partir. — Il a eu occasion de voir et d'entretenir les principaux du pays, tant ceux qu'on appelle les cardinalistes, que les autres; il leur a parlé à chacun selon son humeur. Tous, quoique par des moyens différents, montrent le désir de servir le Roi. La conclusion des grands, comme des petits, depuis Madame jusqu'au moindre conseiller, est que, si S. M. ne se résout à venir, le pays ne pourra se conserver. Il a tâché de savoir si, par la présence du Roi, les choses se rétabliraient: ils disent que oui, et que le mal, en ce qui concerne la religion, n'est pas si grand qu'on le fait. — Ce qui a été le plus funeste, c'est l'inimitié survenue entre les seigneurs et le cardinal. — La noblesse du pays est généralement catholique: il n'y a que les jeunes gens dont, à cause de l'éducation relâchée qu'ils ont reçue, et de leur fréquentation dans les pays voisins, les principes soient un peu équivoques.

Liasse 528.

537. *Relation de l'état des affaires de Flandre, jointe à la lettre précédente de Guzman de Silva.* — Elle roule sur les conversations qu'a eues l'ambassadeur avec M. d'Egmont et madame de Parme. — M. d'Egmont s'est plaint que les dépêches reçues du Roi, depuis son retour, aient été toutes contraires à ce que S. M. lui avait promis. Outre le préjudice qui doit en résulter pour le service du Roi et la bonne administration du pays, il a trouvé dans ce fait une atteinte portée à sa réputation et à son crédit, et il juge en conséquence qu'il

doit se retirer en sa maison. Il est persuadé que tout ce qui arrive a été conseillé par le cardinal de Granvelle. — Madame de Parme a parlé plus ouvertement à l'ambassadeur sur cette matière; elle est extrêmement peinée du mécontentement des seigneurs. Quatre points sont l'objet de ses doléances: 1° l'exécution, que prescrit le Roi, du placard de feu l'Empereur sur la religion, quoiqu'on ne l'ait pas exécuté, même dans le temps que le cardinal de Granvelle était aux Pays-Bas; 2° la nomination, comme conseiller d'État, du duc d'Arshot, qui n'avait pas été présenté par les seigneurs; 3° la résolution du Roi relative aux conseils privé et des finances; 4° celle qui s'oppose à la convocation des états. — Guzman de Silva rend compte des réponses qu'il a faites au comte d'Egmont et à la duchesse de Parme. — Il ajoute que la haine contre le cardinal est toujours au même degré, si même elle ne s'est augmentée; que, du reste, d'après les renseignements qu'il a pris, renseignements confirmés par la duchesse, les seigneurs désirent servir le Roi comme bons et loyaux sujets; enfin que, quant à la vente des offices et bénéfices, il ne croit pas que la duchesse y ait part, mais d'autres pourraient bien n'y être pas étrangers (1).

Liasse 528.

338. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 novembre 1565.* Elle informe le Roi que la princesse de Portugal, sa belle-fille, est arrivée le 11 à Bruxelles, et que, le soir même, se sont faites les fiançailles. (Ital.)

Liasse 527.

339. *Lettre du président Viglius au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 20 décembre 1565.* Mécontentement des seigneurs, par suite des dernières lettres du Roi. — Communication donnée du contenu de celles-ci, par madame de Parme, aux gouverneurs et aux consaux. — Livrets, pasquilles et billets semés contre le Roi et le cardinal. — Désir de Viglius d'être hors des affaires. — Prochain départ d'Hopperus pour Madrid. — Nomination de Tisnacq comme président d'états. — Affaires d'Angleterre (2). (Original autographe, en français, envoyé par Granvelle au Roi.)

Liasse 528.

(1) Voyez le texte de cette relation dans la *Correspondance*, n° LXIV.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXV.

340. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite d'Arras, le jour de Noël (25 décembre 1565)*. Il a vu la résolution que le Roi a prise sur l'inquisition et les placards; il craint qu'il n'en résulte de grands maux, etc. (1).

Liasse 330.

341. *Lettre de l'ambassadeur en Angleterre (Guzman de Silva) au Roi, écrite de Bruxelles, le 7 janvier 1566*. La duchesse est toujours dans la crainte que ce que le Roi a ordonné ne soit de difficile exécution, et peut-être même ne cause quelque trouble: cependant, les lettres viennent d'être envoyées aux gouverneurs, non peut-être en la forme qui aurait convenu, mais cependant assez significatives. — Le duc de Parme, ayant appris la mort du pape (2), est parti, le 4, pour l'Italie. — Il a fait cadeau au comte de Mansfelt d'un buffet qu'on dit valoir 4,000 ducats, et madame de Parme a donné à la comtesse un collier de 2,500 ducats, et à une des filles du comte un bijou de plus de 900 ducats. — Le duc et la duchesse ont eu quelques différends, sur ce que le premier aurait voulu que, dans le cas où leur fils n'aurait pas d'enfants, elle laissât à la maison de Farnèse les biens qu'elle possède, et ses joyaux qui sont considérables: ce à quoi elle n'a pas consenti. — L'ambassadeur a présenté, de la part du Roi, à la princesse de Parme, le bijou qu'il avait été chargé de lui offrir; elle en a été enchantée, ainsi que sa mère et les principaux seigneurs et dames de la cour. — Il part le lendemain, pour retourner à Londres.

Liasse 331.

342. *Lettre d'Antoine Havelius (sic), évêque de Namur et confesseur de Madame, au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 8 janvier 1566*. Dans son diocèse, les affaires de la religion vont bien; mais, dans les autres provinces, il craint qu'il n'en soit pas ainsi: « Ce qui me le fait croire, dit-il, » c'est à raison que plusieurs châteaux et là osent parler, sans crainte, des loix au » fait de la religion, selon leur fantaisie et affection privée: ce qu'on ne souloit » faire auparavant. L'inquisition canonique semble estre en horreur pour le pré- » sent, voir le nom seul, laquelle en tout temps estoit en crainte et en révérence. » Peu, ou nulle correction, se fait des malsentans de la foy, et iceux sèment

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXVI.

(2) Pie IV, mort dans la nuit du 8 au 9 décembre 1565, dans sa soixante-septième année.

» pasquils et billetz, en ceste ville et en Anvers, contre le Roy, pour ce qu'il a
 » commandé de renouveler et publier les placartz et édictz de feu heureuse
 » mémoire l'empereur Charles, et iceux estre deuement observez contre lesdits
 » malsentans de la religion, lesquelz toutesfois ne sont encor publiez. Davan-
 » tage, s'est mis un petit livre fort pestilentieux, sans les noms de l'autheur et
 » de l'imprimeur, duquel j'estime Vostre Seigneurie Illustrissime estre advertye,
 » et tend finalement que S. M. poeut et doibt souffrir avec bonne conscience
 » deux manières de religion en ses pays. Madame est toujours de très-bonne
 » volonté; pleust à Dieu qu'elle fust bien secondée en ses intentions! » (*Original, en français, envoyé au Roi par le cardinal de Granvelle.*)

Liasse 531.

343. *Lettre autographe du comte de Hornes au Roi, écrite de Weert, le 8 janvier 1566.* Après lui avoir rappelé ses services, et la promesse que S. M. lui avait faite d'y avoir égard, il annonce qu'il envoie un de ses serviteurs, pour les représenter à S. M.

Liasse 530.

344. *Lettre du marquis de Berghes à la duchesse de Parme, écrite de Mons, le 8 janvier 1565 (1566, n. st.).* Il a reçu la lettre de la duchesse, du 28 décembre, contenant les intentions du Roi sur le point de la religion. Ne croyant pas pouvoir les exécuter, il offre la démission de ses charges (1). (*Franç.*)

Liasse 528.

345. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 janvier 1566.* Elle accuse la réception de trois lettres du Roi : la première, de sa main, du 20 octobre; la seconde, de la main du secrétaire Gonçalo Perez, du 22 du même mois, et la troisième, du 23 suivant. — Elle se réfère à ses lettres en français, concernant les ordres donnés pour l'exécution des placards de l'Empereur, et l'assistance à prêter aux inquisiteurs : elle fera, dit-elle, tout son possible, pour remplir les intentions du Roi; mais elle croit devoir ajouter que, depuis qu'on a appris la résolution de S. M. sur l'inquisition et l'observation rigoureuse des placards, les choses ont fort empiré, et empirent de jour en jour.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXVII.

— On a affiché, en plusieurs endroits, à Anvers, un écrit très-pernicieux pour la religion, et tendant à provoquer des troubles (1), comme le Roi le verra plus au long dans les lettres en français.—La duchesse ayant informé le conseil d'État qu'elle se proposait de parler à quelques députés du magistrat d'Anvers, sur l'observation des décrets du concile de Trente et des placards contre les hérétiques, ainsi que sur l'assistance à donner aux inquisiteurs, M. de Berlaymont, le président Viglius et Hopperus ont été d'avis qu'elle ne leur dit mot ni de l'inquisition, ni de l'appui à prêter aux ministres de celle-ci, attendu que c'est la chose la plus odieuse au peuple d'Anvers, et qu'il pourrait en résulter de grandissimes inconvénients. Ils ont allégué que, lorsque la reine Marie alla trouver l'Empereur, son frère, à Augsbourg (2), l'une des principales affaires qu'elle traita avec lui, consista à retrancher, du placard contre les hérétiques, l'article relatif à l'inquisition, principalement eu égard à la ville d'Anvers. La duchesse a cru devoir se ranger à leur avis. — Un écrit, plus pernicieux encore que celui d'Anvers, parce qu'il provoque à verser le sang et à confisquer les biens de plusieurs des seigneurs, a été affiché à Bruxelles. La duchesse en a exprimé son vif mécontentement dans le sein du conseil d'État, ainsi qu'à ceux du magistrat de la ville, comme le Roi le verra également dans ses lettres en français.

— La duchesse déplore la résolution qu'a prise le Roi; elle ne craint pas de lui dire qu'il a été mal conseillé. Elle en appréhende les suites.—On a beau dire que l'inquisition a toujours été en vigueur : ceux du pays soutiennent qu'elle est nouvelle, et beaucoup plus rigoureuse encore que celle d'Espagne, *qui est si odieuse, comme le Roi le sait.*—La cherté des subsistances, et le peu de satisfaction des gens de guerre, qui sont mal payés, sont encore pour la duchesse des motifs d'appréhension.—Il est impossible d'ailleurs de mettre à exécution les volontés du Roi quant à l'inquisition et aux placards : car la plupart des seigneurs qui sont chargés des gouvernements de provinces, ont dit librement à la duchesse qu'ils ne voulaient concourir à ce que l'on brûlât cinquante à soixante mille personnes. — Le comte d'Egmont lui a fait derechef les plaintes les plus vives, disant que le Roi, par ses dernières dépêches, avait voulu lui ôter toute réputation et tout crédit. — La duchesse supplie humblement le Roi de considérer

(1) Je n'ai pas trouvé cet écrit dans les archives de Simancas.

(2) En 1550.

tout cela avec sa grande prudence, et de donner quelque satisfaction aux seigneurs (1). — Elle s'excuse, à propos des fréquentes évasions de prisonniers à Anvers : elle n'a pas cessé de faire des recommandations, à cet égard, au margrave et au magistrat ; mais elle engage le Roi à leur écrire lui-même. — Différend entre ceux de Bruges et leur évêque. — Difficultés que présente la punition du pensionnaire de Bruges, par cela même qu'il a été dit publiquement que le Roi la désirait. — Prééminence du conseil d'État sur les autres conseils. — La duchesse expose au Roi les considérations qui lui font regarder comme indispensable une assemblée des états généraux (2). — Augmentation des membres du conseil d'État. — Nomination du duc d'Arshot à ce conseil, et de Charles de Tisnacq, comme président. — La duchesse se prononce en faveur du président d'Utrecht, pour la présidence du conseil privé. — Elle demande de nouveau que le Roi restreigne l'autorité des présidents de l'un et de l'autre conseil, qui peuvent pourvoir à plus d'offices, que les gouverneurs généraux eux-mêmes. — Quant à la résolution de laisser le président Viglius au conseil d'État, elle s'en rapporte à ce qu'elle a déjà dit au Roi, et à ce qu'elle lui a répondu sur sa vie et ses menées. Conformément à l'ordre de S. M., elle lui a enjoint de mettre en ordre les papiers qu'il a entre les mains, concernant le service du Roi, les affaires de ce pays, ainsi que les correspondances avec les princes d'Allemagne, pour les délivrer aux deux présidents, chacun en ce qui le regarde ; mais il lui a répondu qu'il en avait déjà fait la remise aux personnes qu'il désigne dans un écrit joint à la présente, et qu'il rechercherait d'ailleurs les écritures qu'il pouvait avoir gardées. — La duchesse attend la résolution du Roi, concernant la charge générale de l'artillerie, priant à cette occasion S. M. d'avoir égard aux réclamations du comte de Hornes, qui se plaint beaucoup du peu de compte qu'on tient des services rendus par lui à l'Empereur et au Roi, et menace de se retirer chez lui, pour vaquer à ses affaires, s'il n'est pas mis en état de vivre honorablement en public. — Elle fera tout ce qui est en elle, pour que l'affaire de la livrée n'ait pas de suite. — Informations touchant les officiers et ministres de justice. — La duchesse n'a pas encore pu déterminer la princesse d'Épinoy à faire passer ses fils d'Italie en Espagne. — On murmure beaucoup

(1) Voyez, dans la *Correspondance*, sous le n° LXVIII, le texte de tout ce passage.

(2) Voyez aussi le texte de ce passage dans la *Correspondance*, n° LXVIII.

des retards que souffre le procès de Renard. — Évêchés. — Les menées des huguenots de France à Anvers sont activement surveillées. — Projets de ceux-ci de se rendre maîtres d'Ypres et de deux autres places dans la basse Flandre, pour s'y fortifier. — Négociations avec l'Angleterre. — Prétentions du comte de Mansfelt. — Surveillance exercée sur les auteurs de pasquilles. — Provision de la charge de président de Bourgogne. — Exemption demandée par le seigneur de Montigny dans sa baronnie de Leuze (1) : la duchesse désire que le Roi ratifie ce qu'elle a cru pouvoir prendre sur elle à cet égard, afin de ne pas donner un nouveau motif de mécontentement aux seigneurs, d'autant plus que Berlaymont avait obtenu dans le temps une faveur semblable. — Envoi fait, par ordre du Roi, de 20,000 écus à la reine d'Écosse. — Alonso del Canto est venu informer la duchesse que tous les livres hérétiques, répandus dans ces provinces, provenaient de Viane, lieu appartenant à M. de Brederode, qui y avait un imprimeur hérétique, et deux ou trois ministres prédicants, lesquels composaient ces livres. Il lui a paru étrange qu'un tel personnage eût de ces fantaisies; aussi a-t-elle fait semblant de ne pas y croire, jugeant à propos de ne pas laisser se répandre de pareils bruits, au milieu de l'agitation où se trouvait déjà le pays. Elle s'est bornée à demander une information détaillée par écrit, attendu qu'il ne faut rien entreprendre ici sans beaucoup de fondement, et elle assure le Roi que, si le rapport qu'elle a reçu se confirme, elle fera tout, pour remédier autant que possible à la chose. — Nomination à l'abbaye d'Everbode : des deux présentations faites, la seconde est fort appuyée par le comte d'Egmont et le prince d'Orange; mais la duchesse croit en conscience devoir se prononcer en faveur de la première. — Dans un post-scriptum, la duchesse informe le Roi que, d'après un rapport qui lui a été fait, le second candidat fut autrefois suspecté

(1) Montigny demandait que les sergents de la cour de Mons ne pussent, dans sa baronnie de Leuze, exploiter en première instance en matière criminelle, ou exécution de dettes, comme feu les seigneurs de Chièvres et de Berlaymont, la ville de Mons et d'autres l'avaient obtenu. La cour de Hainaut, la chambre des comptes et le conseil des finances, consultés par la duchesse, trouvèrent tous des difficultés à ce que cette demande fût accueillie : néanmoins, la duchesse, eu égard aux bons et notables services de Montigny, crut devoir lui donner la satisfaction qu'il désirait. Tout cela résulte de la lettre en français de la duchesse, du 11 janvier, qui est aux Archives du Royaume.

d'hérésie : ce que le comte d'Egmont et le prince d'Orange ignoraient apparemment, dit-elle, lorsqu'ils le recommandèrent. (*Ital.*)

Liasse 552.

346. *Écrit du président Viglius, concernant les papiers d'État qu'il a eus sous sa garde, joint à la lettre précédente de la duchesse de Parme. Sans date (1). (Franç.)*

Liasse 551.

347. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 janvier 1566. Son avis sur le voyage du Roi, est qu'il est plus nécessaire que jamais, mais que, vu la situation du pays, S. M. doit l'entreprendre avec beaucoup de prudence et de précaution. — Elle revient sur le mal qu'a causé la dernière dépêche du Roi. — D'un autre côté, Lullin a fait le plus grand tort, en répandant le bruit que le Roi arrivera à main armée, escorté de nombre d'Espagnols, d'Italiens et d'Allemands, dont il a cité le général et les colonels, et que S. M. se propose, avec cet appareil, d'opérer de grandes innovations. — Malgré les efforts de la duchesse pour faire tomber ces bruits, auxquels les seigneurs n'ajoutent pas foi, le peuple n'en montre pas moins une grande irritation. — Il se peut, dit-elle ensuite, qu'on prétende qu'elle ne fasse pas assez ici; mais, au milieu des embarras et des difficultés de toute nature qu'elle rencontre dans la constitution et dans l'esprit public du pays, il lui est impossible de faire plus qu'elle ne fait; elle ne demande pas mieux, du reste, que de pouvoir se retirer. — Lorsque les franchises et libertés dont jouissent ces provinces leur donnent déjà tant de pouvoir, et mettent tout à leur merci, c'est un grand mal, qu'elles aient une arme plus dangereuse encore dans l'établissement de l'inquisition, par laquelle le Roi s'est aliéné l'amour du peuple, et a donné occasion à d'autres de se le concilier, en se montrant hostiles à l'inquisition, et défenseurs de la liberté publique. (*Ital.*)*

Liasse 550.

348. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 11 janvier 1566. Il lui rend compte des entretiens qu'il a eus avec les seigneurs, lesquels sont venus le visiter durant sa convalescence, et particulière-*

(1) Voyez cet écrit dans la *Correspondance*, n° LXIX.

ment avec le comte d'Egmont. Ce seigneur est à présent celui qui parle le plus, et que les autres mettent en avant, pour dire les choses qu'ils n'oseraient dire eux-mêmes, comme ils faisaient du comte de Hornes, lorsque le Roi était aux Pays-Bas. — Son mécontentement se manifeste en toute occasion. Il prétend que les mesures ordonnées par le Roi sont contraires à ce que S. M. lui avait promis. — Lorsqu'il revint d'Espagne, il était tout fier du résultat de sa mission; il disait qu'il avait si bien informé le Roi, qu'il arriverait sous peu des dépêches qui contenteraient tout le monde; qu'il n'avait fallu rien moins que son voyage et ses instances, pour que S. M. prit une telle résolution. Or, les dépêches reçues, ayant été tout à fait contraires à ce qu'il avait annoncé, ont produit naturellement une grande irritation. — Dans le cours de la conversation, le comte d'Egmont a dit à Armenteros que jamais il ne prendrait les armes contre son Roi, quelque offense qu'il en reçût, et qu'il irait plutôt en un lieu de la terre où personne ne le verrait. — Le prince d'Orange procède avec plus de finesse que M. d'Egmont: il a plus de crédit en général et en particulier, et, si l'on pouvait le gagner, on s'assurerait de tout le reste. — Armenteros a soupçonné quelquefois, au langage des seigneurs, qu'ils cherchaient un prétexte, pour rompre avec le Roi. D'autre part, leur conduite dénote des sentiments d'amour et de fidélité pour le Roi, et ils se montrent très-jaloux de leur honneur, surtout M. d'Egmont. — Madame de Parme mourra cent fois pour le service de Dieu et du Roi: elle en a le courage et la volonté, car elle aime extraordinairement S. M., et ne désire rien tant au monde que de lui obéir et d'être en sa bonne grâce. — Armenteros parle ensuite de discussions qui ont eu lieu entre le duc et la duchesse de Parme; du désir du comte de Mansfelt, d'être envoyé, comme ambassadeur du Roi, à la diète d'Augsbourg; de discours que M. d'Egmont a tenus à madame de Parme, afin de l'engager à laisser le gouvernement des Pays-Bas, puisqu'on n'approuve pas ce qu'elle propose. — Madame désire vivement en effet être déchargée du gouvernement; mais elle reste, parce que son départ, dans l'état où sont les choses, serait l'événement le plus funeste pour le service du Roi. — Armenteros termine par quelques particularités qui lui sont personnelles (1).

Liasse 331.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXX.

349. *Lettre autographe de Tomás Armenteros au Roi, écrite de Bruxelles, le 13 janvier 1566.* La duchesse de Parme écrit au Roi une lettre qu'elle désire que lui seul voie; pour cela, il l'enferme dans celle-ci. De cette manière, Gonzalo Perez lui-même n'en aura pas connaissance (1).

Liasse 531.

350. *Lettre autographe de Tomás Armenteros au Roi, écrite de Bruxelles, le 13 janvier 1566.* Il représente au Roi la situation critique des Pays-Bas. — Quelle que soit cependant l'irritation des esprits, il ne peut croire qu'il y ait à craindre des troubles sérieux, parce que les seigneurs principaux, bien qu'ils parlent librement, avec bravade, et avec plus d'assurance qu'on ne le voit ailleurs, sont habitués à cela, et sont, selon lui, hommes qui font beaucoup de cas de leur honneur, de leur vie et de leur fortune.

Liasse 531.

351. *Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1565 (1566, n. st.).* « Aux maux causés par les troubles de la religion, se joignent la cherté des grains et la misère du peuple, causée par la cessation du trafic. Le pays se dépeuple tellement, qu'on voit journellement gens de ce pays aller en Angleterre, avec leurs familles et leurs instruments; et jà Londres, Zandvich et le pays allenviron est si plain, que l'on dit que le nombre surpasse 50,000 testes. La royne a assigné à ceux qui viennent journellement, une aultre ville maritime, grande et vide, nommée Norwich, pour y faire leurs mestiers, et là pense se refaire de nostre despouille; et certes, elle ne s'abuse pas, car, par tels moyens, est encommenchié la drapperie d'Angleterre, à la destruction de la nostre. Jà on dit que, toutes les sepmaines, vient de Sandvich en Anvers une navire chargée de sayetterie, satinerie, bayes et semblables denrées qui solloient (2) aller d'icy là. » — D'Assonleville se plaint qu'il ne soit pas pris des mesures énergiques contre les Anglais. — Ceux de Clèves et de Juliers tirent semblablement à eux beaucoup de manufactures. — L'Empereur a convoqué madame de Parme, au nom du Roi, à la diète impériale; au cas qu'elle ne puisse y assister, il l'invite à y envoyer des conseillers du Roi, honnêtes et prudents. — A propos des

(1) Il paraît que cette lettre traitait des affaires particulières de la duchesse.

(2) *Solloient*, avaient accoutumé de.

difficultés que rencontre, en Frise et en Gueldre, l'érection des évêchés, d'Assonleville trouve « qu'il faut obéir au temps, et ne penser forcer le pays à cela, » quant à présent. » — Il parle du livret qui a été semé récemment, et qui tend à l'indifférence en matière de religion : quoique les arguments qu'on y emploie, ne puissent persuader des personnes de bon jugement, il est assez dangereux, pour corrompre beaucoup de simples et d'ignorants, et rendre les mauvais plus téméraires. — Il n'y a que la présence du Roi, qui puisse remédier à la triste situation du pays. (*Original, en français, envoyé par Granvelle au Roi.*)

Liasse 531.

352. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 21 janvier 1566.* Elle rend compte au Roi des explications auxquelles ont donné lieu, de la part du secrétaire Prats et d'Alonso del Canto, l'écrit en français qu'elle envoya à S. M. par sa dernière lettre française, et que Prats, selon del Canto, aurait dit être sorti de chez le prince d'Orange : imputation qui pouvait donner beaucoup de mécontentement à celui-ci, qui s'est déjà plaint à elle de ce qu'on l'a calomnié auprès de S. M., en le représentant comme peu porté pour la foi catholique. — Il résulte d'un entretien que la duchesse a eu avec le doyen d'Anvers, au sujet du seigneur de Brederode, qu'il y a en effet, dans la ville de Viane, appartenant à ce seigneur, lequel vit du reste en bon catholique, un libraire et un apostat hérétiques, imprimant des livres pernicieux ; que le doyen n'a rien appris sur ce qu'on a dit, du comte de Culembourg, qu'il était hérétique, et qu'il avait fait supprimer la messe dans tous ses domaines, mais qu'à Anvers se trouvent trois hérétiques des plus dangereux. D'après cette information, la duchesse a ordonné au margrave d'Anvers de saisir ces derniers, et de surveiller ceux qui répandraient de mauvais livres. — Viane n'étant pas soumis à la juridiction du Roi, à ce que prétend le seigneur de Brederode, elle lui a écrit, pour le prier de faire arrêter et punir le libraire et l'apostat en question : l'ordre a été donné en même temps au procureur de Hollande et à celui d'Utrecht de les arrêter, s'ils venaient à se rendre dans un endroit où l'on pourrait les saisir. — Les *pasquilles* vont en augmentant : on en a récemment, pendant la nuit, attaché une à la porte du comte d'Egmont, et une autre à celle du prince d'Orange : en outre, copie de celles-ci a été affichée à Anvers, avec un autre écrit flamand, plus détestable que les premiers. — Ayant conféré avec le conseil d'État sur ce sujet, la duchesse a mandé le margrave d'Anvers,

et l'a chargé de s'entendre avec ceux de la loi, pour qu'ils fixent une récompense de 1,500 écus au profit de celui qui découvrira l'un ou l'autre des auteurs de ces *pasquilles*, promettant, en même temps, que le dénonciateur et son compagnon, au cas que l'un, ou tous deux, soient coupables, auront la vie sauve. — Chaque jour voit croître le mécontentement et les plaintes des seigneurs, et plaise à Dieu, dit la duchesse, qu'on s'en tienne à des écrits et à des pamphlets! car, que deviendraient les choses, dans un moment où ceux qui pourraient aider le pouvoir, se trouvent si mal disposés? — Elle envoie copie au Roi d'une réponse qu'elle a reçue du marquis de Berghes (1), concernant l'inquisition et la rigoureuse exécution des placards. Comme il menaçait de se retirer de son gouvernement, elle l'a engagé à attendre au moins la venue de S. M., un personnage de sa qualité et de si grand secours pour le service de Dieu et du Roi, ne pouvant refuser son concours dans les présentes conjonctures. Elle espère qu'il aura égard à ce qu'elle lui a écrit à ce sujet; mais elle n'en attend pas autant des autres seigneurs, et représente au Roi combien il serait fâcheux qu'il dût en venir à la prière avec ses sujets et serviteurs, pour les déterminer à conserver leurs gouvernements. — On a retrouvé les sacs de papiers, relatifs au territoire de Malines, qu'on croyait perdus: il résulte de leur examen que les droits de S. M. sont incontestables. Ces papiers ont par conséquent été envoyés, par ordre de la duchesse, au conseil privé et au président Viglius, pour servir à repousser les prétentions du comte d'Egmont. — La duchesse presse vivement le procès intenté contre le scélérat qui osa se porter à un si odieux attentat contre le Saint Sacrement, dans l'église de la Chapelle; elle se fait seconder en cela par l'amman de Bruxelles. — Sur l'avis, que celui-ci lui a donné, qu'une *pasquille*, plus séditieuse encore que les précédentes, avait été trouvée dans la rue, elle lui a donné les mêmes ordres qu'au margrave d'Anvers. — Elle l'a chargé aussi de profiter de la réunion de certains receveurs de la ville, quand ils ont à vaquer à leurs comptes, pour leur faire comprendre, au sujet de l'agitation que cause dans le peuple la rigoureuse exécution des placards, que S. M. n'entend en cela rien faire de plus, que ce qui s'est toujours pratiqué sous l'Empereur et après lui. — Elle n'a pas accepté jusqu'ici le don de 20,000 écus que ceux de Flandre ont coutume d'accorder aux gouverneurs du pays, par le motif

(1) Voyez ci-dessus, page 386.

que les aides n'étaient pas encore consenties, et qu'elle désirait d'abord connaître les intentions du Roi à cet égard : elle le prie de vouloir bien lui faire part de celles-ci, sans aucun ménagement. — Nécessité d'argent où elle se trouve, pour ses propres affaires. (*Ital.*)

Liasse 530.

353. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 janvier.... (1566).* Il lui rend compte de la visite qu'il vient de faire des villes frontières de son gouvernement. — Il ne peut se dispenser, en acquit de son devoir, d'avertir le Roi qu'il voit dans le pays un mécontentement général, et peu de respect pour le gouvernement : ce qui, avec l'excessive cherté du blé, pourrait occasionner des troubles. — Il l'assure, du reste, que, quant à lui, il fera ce que la loyauté lui prescrit, etc. (1). (*Franç.*)

Liasse 530.

354. *Lettre d'Alonso del Canto (2) au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 27 janvier 1566.* L'ambassadeur en Angleterre, lors de son séjour à Bruxelles, fut beaucoup fêté de tous ces seigneurs. Entre les choses dont ils parlèrent, le cardinal ne fut pas oublié : ils formèrent quantité de plaintes contre lui, disant qu'il ne les voulait laisser tranquilles, et qu'il les faisait menacer de la venue du Roi, où ils seraient tous châtiés; que ces propos se tenaient par ses serviteurs, et spécialement par Morillon. — « Ils disaient que V. S. » avait fait venir monsieur de Lullin à Bruxelles, après qu'il était arrivé d'Espagne en Bourgogne, pour qu'il annonçât que le Roi allait venir, et que le » duc Éric de Brunswick était chargé de lever 10,000 Allemands, de cheval et » de pied; que le Roi amènerait 8,000 Espagnols et autres gens, pour châtier » ceux qu'il voudrait. Madame me dit la même chose des propos de Lullin, ob- » servant que cela faisait beaucoup de mal, et me donnant à entendre que tout » cela venait de V. S. : sur quoi, je la dissuadai, lui objectant, entre autres, que » Lullin était un ami de Renard, et non le vôtre. » — Le père fray Lorenço est arrivé; le Roi l'a nommé prédicateur; il est grand serviteur du cardinal. — Le *contador* Castellanos partit, il y a quinze jours, fort triste de quitter ce pays.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXI.

(2) Alonso del Canto, dont il a déjà été question ci-devant, était un *contador* envoyé d'Espagne, pour les affaires de finances que le Roi avait à traiter avec son facteur, à Anvers.

Les seigneurs, c'est-à-dire les comtes d'Egmont, de Hornes et Montigny, lui donnèrent de beaux chevaux. (*Original, envoyé au Roi par Granvelle.*)

Liasse 531.

355. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Rome, le 1^{er} février 1566.* Il a été reçu aujourd'hui par le pape en consistoire public, comme il est d'usage, lorsque les cardinaux viennent la première fois à Rome. — Il n'a qu'à se louer, d'ailleurs, des honneurs qui lui ont été rendus partout. — Il envoie au Roi copie des lettres qu'il a reçues des conseillers d'Assonville et Coebel, et demande le secret pour eux. — On écrit de Flandre qu'on a affiché, aux portes d'Anvers et dans d'autres lieux publics, des *pasquilles* contenant que les états de Brabant ne doivent consentir aux nouveaux évêchés que le Roi, par invention du cardinal, veut ériger, pour parvenir à l'établissement de l'inquisition d'Espagne aux Pays-Bas; que le cardinal cherche à indigner le Roi contre les seigneurs; que, si S. M. vient, c'est pour le fait de l'inquisition. — « Il » est très-nécessaire, dit le cardinal, que S. M. écrive promptement, pour » calmer cette crainte de l'inquisition, car il ne faut pas songer à l'établir en » Flandre, pas plus qu'à Naples, ni à Milan, sous peine de troubles inévita- » bles (1). » — A Bruxelles, le peuple a tiré par force de la prison un hérétique, et l'a mis en liberté.

Liasse 905.

356. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 26 février 1566.* Les chefs-villes de Brabant ont présenté au conseil de cette province une requête des plus inconvenantes contre l'inquisition et l'exécution des placards. — Le comte d'Egmont a dit à la duchesse, et elle a appris, par d'autres voies, que beaucoup de gens s'apprêtent à quitter le pays, avec tout l'argent qu'ils pourront ramasser, pour aller s'établir ailleurs, où il leur soit loisible de vivre avec plus de liberté. — Il lui est revenu, en outre, qu'il se fait parfois des assemblées de dix ou douze personnes, où il se dit, entre autres, qu'il ne leur manque qu'un chef, pour s'opposer aux ordres du Roi, et faire observer les

(1) *Es muy necessario que Su Magestad escrivra luego, para quitar esta opinion de inquisicion, y no ay que pensar de ponerla en Flandes, ny á Napoles, ny á Milan, so pena de cierto alboroto.*

privilèges du pays. — Le comte d'Egmont, qui est allé en Hollande pour ses affaires particulières, a renouvelé, avant son départ, à la duchesse, ses plaintes précédentes sur les ordres envoyés par le Roi, ajoutant que, si S. M. persistait à les faire exécuter, il tenait pour certain que tous les seigneurs du conseil se retireraient chez eux. — Le prince d'Orange et le comte de Meghem ont répondu aux lettres de la duchesse, relatives à l'observation des placards, à peu près dans le même sens que le marquis de Berghes. — Le comte d'Egmont lui a dit, en particulier d'abord, et ensuite en conseil, qu'il répondrait de la même manière, en l'assurant qu'il aurait remis son gouvernement entre les mains du Roi, lorsqu'il a été en Espagne, s'il avait pu prévoir que S. M. eût pris de telles résolutions. — Les autres gouverneurs n'ont pas encore répondu. — La duchesse est avertie que, dans la partie du Brabant qui est située outre Meuse, les nobles, par crainte de l'inquisition, forment entre eux comme une ligue, pour s'y opposer. — Nécessité extrême d'argent. — Précautions à prendre, pour que l'on ne croie point, aux Pays-Bas, que c'est contre eux que se font les préparatifs de guerre dont le Roi s'occupe, pour ses projets contre Malte, la Goulette et le grand Turc (1). (*Ital.*)

Liasse 530.

357. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 2 mars 1566.* Il répond à sa lettre du 2 novembre précédent, écrite de main de secrétaire; il répondra de sa main à celles que le cardinal lui a depuis adressées, de la sienne. — Il traite de différents objets qui concernent la politique générale. — En ce qui touche les Pays-Bas, le Roi remercie Granvelle des avis qu'il lui a transmis, le priant de les lui continuer.

Liasse 532.

358. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 16 mars 1565 (1566, n. st.).* Il croit devoir l'avertir des intelligences que les hérétiques des Pays-Bas ont avec ceux de France, d'Allemagne et d'Angleterre, du progrès que les nouvelles sectes font parmi la noblesse, etc. — Il ne croit pas que l'on songe à une rébellion contre le Roi; mais il craint que les Français ne profitent de la situation des esprits, pour s'emparer de quelques villes.

(1) Voyez un extrait de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXII.

— Il engage de nouveau le Roi à venir aux Pays-Bas, et lui conseille de se faire accompagner de forces peu considérables (1). (Franc.)

Liasse 530.

359. *Lettre d'Alonso del Canto au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 mars 1566.* « Par ma lettre du 26 février (2), j'ai donné avis à V. M. qu'à Breda » s'étaient réunis le comte d'Egmont, le marquis de Berghes, le comte de » Hornes, le seigneur de Montigny, le comte de Culembourg et Brederode; que » le duc de Clèves devait s'y rendre, et que, comme son indisposition l'en em- » pêcha, le prince d'Orange, le comte de Hornes et le seigneur de Montigny » allèrent le trouver (3). Pendant qu'ils faisaient ce voyage, le comte d'Egmont » s'en revint à Bruxelles : aussitôt qu'ils furent de retour, ils l'en avisèrent, et » il partit immédiatement par la poste pour Hooghstraeten (4), où il y eut une » nouvelle assemblée, et où vinrent aussi le comte de Schwartzenberg, le marquis » de Bade et le colonel George Van Holl. Leur réunion dure encore, quoique le » comte d'Egmont soit revenu, il y a deux jours, afin de dissimuler avec Ma- » dame. » — Ces assemblées excitent une grande agitation dans tout le pays. — Les ordres envoyés par le Roi, touchant les placards et l'inquisition, sont la seule cause de ces mouvements; les seigneurs espéraient que S. M. leur aurait accordé tout ce qu'ils demandaient. — On dit (mais cela est peu vraisemblable) que le prince de Condé, avec six gentilshommes, habillés en marchands, est venu à Anvers : on va même jusqu'à prétendre qu'il a assisté à l'assemblée de Breda. — Le comte d'Egmont est bien changé : il se déclare aujourd'hui en toutes choses d'une manière très-préjudiciable au service du Roi; et, comme tout le monde a les yeux tournés vers lui, sa conduite produit un grand mal. — On assure que, pendant tout le temps de leurs assemblées, ni lui, ni les autres seigneurs, n'ont été à la messe, et que, quand ils l'entendent à Bruxelles, ce n'est que pour la forme. — Les affaires de la religion vont très-mal : quand un hérés-

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXIII.

(2) Je n'ai pas trouvé cette lettre du 26 février.

(3) Voyez, sur ces réunions à Breda et à Hooghstraeten, les *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, de M. Groen Van Prinsterer, t. II, p. 38 et suiv.

(4) Ce fut le prince d'Orange qui appela le comte d'Egmont à Hooghstraeten. Voyez la lettre du comte à Louis de Nassau, du 11 mars, insérée dans les *Archives*, t. II, p. 44.